



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.10/Add.3
11 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 7 b) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

**Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme**

Rapporteur: M. Yozo Yokota

TABLE DES MATIÈRES*

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
VI. Droits économiques, sociaux et culturels	

* Le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.11 et ses additifs.

VI. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

1. La Sous-Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 9^e, 10^e, 11^e et 12^e séances, les 3, 4 et 5 août, à la partie publique de sa 15^e séance, le 8 août 2005, ainsi qu'à ses 19^e et 20^e séances, les 10 et 11 août 2005.
2. La liste des documents publiés au titre de ce point figure à l'annexe VII du présent rapport.
3. À la 9^e séance, le 3 août 2005:
 - a) M. Bossuyt, Rapporteur spécial sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, a présenté son rapport préliminaire (E/CN.4/Sub.2/2005/19). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Bíró, M. Cherif, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M. Salama et M. Sattar. À la même séance, M. Bossuyt a exposé ses conclusions;
 - b) M^{me} Mbonu, Rapporteuse spéciale sur la corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme, a présenté son rapport intérimaire (E/CN.4/Sub.2/2005/18). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M^{me} Motoc et M. Salama. Le débat s'est poursuivi à la 10^e séance, le 4 août, des déclarations étant faites par M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M^{me} Koufa, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota, ainsi que par l'observateur du Nigéria. À la même séance, M^{me} Mbonu a exposé ses conclusions.
4. À la 10^e séance, le 4 août 2005:
 - a) M. Pinheiro, Rapporteur spécial sur la restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et autres personnes déplacées, a présenté son rapport final (E/CN.4/Sub.2/2005/17 et Add.1). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M^{me} Chung, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa et M. Sattar. À la même séance, M. Pinheiro a exposé ses conclusions;
 - b) M^{me} O'Connor a présenté son document de travail sur le droit au développement (E/CN.4/Sub.2/2005/23). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites

par M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama et M. Sattar, ainsi que par l'observateur de l'organisation non gouvernementale New Humanity. À la même séance, M^{me} O'Connor a exposé ses conclusions;

c) M. Bengoa, en sa qualité de coordonnateur et parlant également au nom de M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Motoc et M. Yokota, a présenté le rapport intérimaire sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs pour l'application des normes et critères dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté (E/CN.4/Sub.2/2005/20 et Add.1). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc et M. Salama. À la même séance, M. Bengoa a exposé ses conclusions.

5. À la 11^e séance, le 4 août 2005, M. Cherif, au nom de M. Guissé, a présenté le rapport contenant le projet de directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement (E/CN.4/Sub.2/2005/25).

6. À la 12^e séance, le 5 août 2005:

a) M. Bengoa, Président-Rapporteur du Forum social, a présenté le rapport du Forum sur sa troisième session (E/CN.4/Sub.2/2005/21). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Chen Shiqiu, M^{me} Mbonu, M^{me} O'Connor, M. Salama et M. Sattar, ainsi que par l'observateur du Costa Rica et celui de l'organisation non gouvernementale Minnesota Advocates for Human Rights. À la même séance, M. Bengoa a exposé ses conclusions;

b) M^{me} Warzazi, Présidente-Rapporteuse du groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales, a présenté le rapport du groupe de travail sur sa septième session (E/CN.4/Sub.2/2005/22). Au cours du débat interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Decaux et M. Salama. À la même séance, M^{me} Warzazi a exposé ses conclusions.

7. Au cours du débat général sur le point 4 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies,

d'autres organisations et d'organisations non gouvernementales. La liste complète des intervenants figure à l'annexe II.

Les effets des méthodes de travail et des activités des sociétés transnationales sur la jouissance des droits de l'homme

8. À la 15^e séance, le 8 août 2005, M^{me} Chung a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.22, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez et M. Chen Shiqiu se sont joints par la suite.

9. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/6.

Étude sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

10. À la même séance, M. Decaux a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.26, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfonso Martínez et M. Cherif se sont joints par la suite.

11. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/7.

Forum social

12. À la même séance, M. Bengoa a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.35, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Bossuyt, M^{me} Chung, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor et M. Sattar, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sorabjee, M^{me} Warzazi et M. Yokota se sont joints par la suite.

13. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/8.

Application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté

14. À la même séance, M. Bengoa a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.41, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Decaux, M^{me} Motoc, M^{me} Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints par la suite.

15. M^{me} O'Connor a proposé un amendement au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, qui a été accepté par les auteurs.

16. Le projet de résolution modifié a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/9.

Document de travail sur le rôle des États dans la protection des droits de l'homme en relation avec les activités des sociétés transnationales et autres entreprises

17. À la même séance, le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.42 a été retiré par M^{me} Chung en raison de l'adoption de la résolution 2005/7. Le texte de ce projet de décision, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Casey, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota, était le suivant:

«2005/... Document de travail sur le rôle des États dans la protection des droits de l'homme en relation avec les activités des sociétés transnationales et autres entreprises

À sa ... séance, le ... août 2005, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a décidé de prier Gáspár Bíró d'établir, sans incidences financières, un document de travail sur le rôle des États dans la protection des droits de l'homme en relation avec les activités des sociétés transnationales et autres entreprises,

et de présenter ce document au Groupe de travail de présession sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales à la cinquante-huitième session de la Sous-Commission.».

Document de travail sur les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leurs incidences sur les droits de l'homme des bénéficiaires

18. À la même séance, le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.43 a été retiré par M^{me} Chung en raison de l'adoption de la résolution 2005/7. Le texte de ce projet de décision, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Casey, M. Chen Shiqui, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota, était le suivant:

«2005/... Document de travail sur les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leurs incidences sur les droits de l'homme des bénéficiaires

À sa ... séance, le ... août 2005, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a décidé de demander à M^{me} Chin-Sung Chung et à M^{me} Florizelle O'Connor d'établir, sans que cela ait d'incidences financières, un document de travail sur les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leurs incidences sur les droits de l'homme des bénéficiaires et de présenter ce document au Groupe de travail sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales et leurs incidences sur la jouissance des droits de l'homme à sa cinquante-huitième session.».

La corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels

19. À la 19^e séance, le 10 août 2005, M^{me} Warzazi a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.24/Rev.1, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqui, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota, auxquels M. Dos Santos et M. Sorabjee se sont joints par la suite.

20. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

21. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/16.

Le droit au développement

22. À la même séance, M. Bengoa a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.21, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Bíró, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} Koufa, M^{me} Rakotoarisoa, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M^{me} Warzazi, auxquels M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Sorabjee et M. Yokota se sont joints par la suite.

23. M. Bengoa a révisé oralement le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution et supprimé le paragraphe 7.

24. M. Salama a fait une déclaration au sujet du projet de résolution.

25. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

26. Le projet de résolution révisé a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/17.

Restitution de logements et de biens dans le cadre du retour des réfugiés et autres personnes déplacées

27. À la 20^e séance, le 11 août 2005, M. Decaux a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.4, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Decaux, M^{me} Hampson et M. Pinheiro, auxquels M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} Koufa,

M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M. Yokota se sont joints par la suite.

28. M. Decaux a révisé oralement le projet de résolution, proposant un nouveau paragraphe 7.

29. Des déclarations au sujet du projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez et M. Pinheiro.

30. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

31. Le projet de résolution révisé a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2005/21.
